

# LA FABRIQUE d'Innovation

## Le principe

Pendant un an à compter du 1er septembre 2011, les jeunes ingénieurs volontaires et motivés pourront développer une idée et en étudier la faisabilité dans les locaux de **LA FABRIQUE d'Innovation**.

En parallèle, ils pourront bénéficier d'une formation au management de projets et à la création d'entreprise.

## Les objectifs

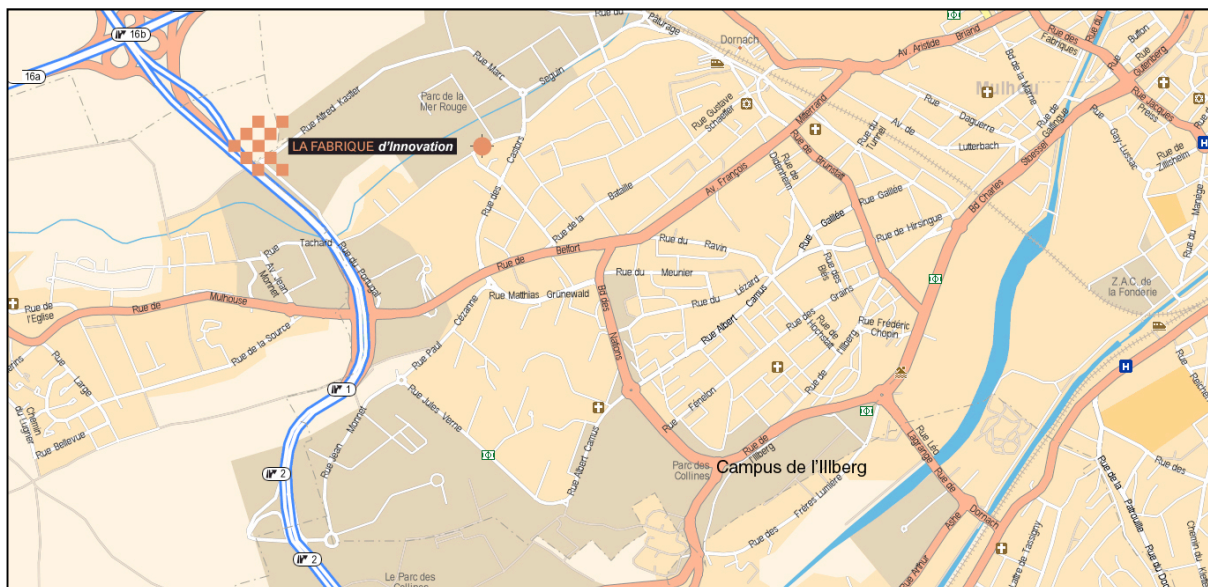
Permettre à de jeunes ingénieurs de renforcer leur profil entrepreneurial par une « formation - action », associant judicieusement la formation et la réalisation concrète d'un travail technique.

> Les projets intégrant **LA FABRIQUE d'Innovation** seront des projets « go – no go », ce qui les différencie de tout type de formation existante tout en constituant l'antichambre d'un incubateur.

> Chaque projet dure 12 mois, au bout desquels la poursuite économique est décidée. Le but est, à partir d'une idée originale, d'apporter une preuve de concept et de faisabilité pour aboutir à un réel projet économique. A la fin de l'année de développement, la poursuite économique pourra être envisagée avec le concours de l'incubateur d'entreprise SEMIA et/ou de l'entreprise partenaire.

## La situation

Les locaux de **LA FABRIQUE d'Innovation**, situés au coeur du Technopôle de Mulhouse, offrent un espace et des équipements propices au développement d'activités.



## Les partenaires

Les fondateurs du projet sont la Fondation pour l'ENSCMu, l'ENSCMu et le Pôle Chimie Alsace.

**LA FABRIQUE d'Innovation** s'intègre dans la stratégie régionale de l'innovation avec le concours de nombreux partenaires :

- l'Agence Régionale de l'Innovation
- l'incubateur SEMIA
- Alsace Tech
- le Pôle ETENA (Etudiants Entrepreneurs en Alsace) labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- les Chambres de Commerce et de l'Industrie alsaciennes
- la SERM et la M2A

**LA FABRIQUE d'Innovation** est une société par actions simplifiée (SAS) créée spécifiquement et pour l'instant à actionnaire unique (on parle de SASU). L'actionnaire est la Fondation pour l'ENSCMu.

### Qu'est-ce qu'une SAS ?

Une Société par Actions Simplifiée peut être constituée d'un ou plusieurs associés, personnes physiques ou morales. Si elle n'en comprend qu'un seul, il s'agit d'une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle).

Les associés fixent librement le montant du capital social. La moitié au moins du montant des apports en numéraire doit être libérée à la constitution, le reste dans les 5 ans. La SAS peut avoir un capital variable.

Les associés déterminent librement les règles d'organisation de la société inscrites dans les statuts.

Plus d'informations sur : [www.apce.com](http://www.apce.com)

## Le fonctionnement

### > Candidats

Vous pouvez choisir le **statut d'auto-entrepreneur** :

- les partenaires sont là pour vous accompagner dans vos démarches, en premier lieu la déclaration en ligne sur le site [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr) ;
- une convention d'occupation avec la SAS **LA FABRIQUE d'Innovation** vous donne accès aux locaux et au matériel nécessaire ;
- une convention de prestation de service avec la SAS **LA FABRIQUE d'Innovation** ou l'entreprise pour laquelle vous allez étudier un projet détermine le travail à fournir et les modalités de paiement.

Vous pouvez choisir le **statut de salarié** de la SAS **LA FABRIQUE d'Innovation** :

- la SAS vous engage en contrat à durée déterminée à temps partiel, les temps de formation venant en complément.

Dans les deux cas, vous avez accès à une formation en management de projets et création d'entreprise et êtes accompagné dans vos démarches pour plus de simplicité.

**Pour postuler :**

Envoyer la candidature dans les meilleurs délais et avant le 29 juillet 2011 au titre de la SAS **LA FABRIQUE d'Innovation** à l'attention de M. Serge Neunlist :

ENSCMu

3, rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse Cedex

Courriel : [serge.neunlist@uha.fr](mailto:serge.neunlist@uha.fr)

Un entretien individuel sera ensuite organisé afin d'étudier votre profil et envisager un démarrage dès l'automne 2011.

Chaque projet ayant sa spécificité, il sera étudié et validé suite à des entretiens préparatoires au cours desquels toutes les particularités pourront être abordées.

## > Entreprises

Vous souhaitez **faire étudier la faisabilité d'un projet** :

Une discussion permettra d'évaluer ensemble vos attentes et de vous donner accès aux compétences nécessaires à leur satisfaction.

Vous souhaitez **vous installer sur le site** :

Là encore, une discussion devra être menée afin d'évaluer vos attentes et les possibilités existantes.

**Le Pôle Chimie Alsace est votre interface. Contactez :**

M. Christophe Winkelmuller

Pôle Chimie Alsace

2, passage de l'Hôtel de Ville

68100 Mulhouse

Tél : 03 89 43 73 24

Courriel : [winkelmuller@polechimie-alsace.fr](mailto:winkelmuller@polechimie-alsace.fr)

## Les facteurs clés du succès

- > La proximité avec les entreprises et la formation par l'action
- > L'accompagnement au cas par cas par de nombreux professionnels de l'innovation
- > La proximité avec les laboratoires universitaires
- > Des locaux bien situés et équipés

## Fiscalité des dons

Vous avez la possibilité d'apporter un soutien financier à **LA FABRIQUE d'Innovation** à titre privé ou au titre de votre entreprise. La Fondation pour l'ENSCMu étant reconnue d'utilité publique, elle peut établir un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'avantages fiscaux relatifs à votre mécénat :

- > Pour les entreprises : une réduction d'impôt de 60 % du montant de leur don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.
- > Pour les particuliers : une réduction d'impôt de 66 % du montant de leur don effectué retenu dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Retrouvez en détails les avantages fiscaux auxquels vous avez droit sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Pour faire un don :

- > Envoyer le don à la Fondation pour l'ENSCMu, accompagné du [formulaire téléchargeable](#). La Fondation pour l'ENSCMu établit un reçu fiscal attestant du versement et permettant de bénéficier des avantages fiscaux liés au mécénat.

Fondation pour l'ENSCMu  
3, rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse Cedex